



Berne, le 18 janvier 2015

## Communiqué de presse du SAB N° 1107

### **Message sur la promotion économique : au bon moment mais pas suffisant**

*Le message sur la promotion économique 2016 – 2019, présenté aujourd’hui par le Conseil fédéral, arrive à point nommé. Conçu à l’origine pour proposer des mesures d’accompagnement liées à l’initiative sur les résidences secondaires, il comprend également des dispositions pour faire face aux conséquences du franc fort. En raison des nouveaux développements qui sont venus aggraver la situation, il est nécessaire d’introduire des mesures de soutien supplémentaires.*

Une série de chocs externes ont ébranlé dernièrement les régions de montagne. En plus de l’acceptation de l’initiative sur les résidences secondaires et de celle contre l’émigration de masse, la fin du taux plancher entre le franc suisse et l’euro a encore aggravé la situation. Ces différents événements menacent l’économie des régions de montagne et mettent en péril certaines entreprises évoluant dans les limites de leurs possibilités financières. Sans intervention, des milliers d’emplois sont menacés.

#### **Mesures d’accompagnement pour les résidences secondaires**

Le message sur la promotion économique comprend, entre autres, des mesures demandées depuis longtemps par le SAB, pour faire face à l’acceptation de l’initiative sur les résidences secondaires. Ainsi, quelque 200 millions de francs serviront, dans le cadre de la politique régionale, à accompagner les changements structurels affectant le tourisme. De plus, 10 millions de francs supplémentaires seront dédiés au programme Innotour, pour la promotion de nouveaux modèles touristiques alpins. Enfin, le prêt supplémentaire de 100 millions de francs, destiné à la Société Suisse de Crédit Hôtelier (SCH), sera prolongé jusqu’en 2019. Par conséquent, la SCH bénéficiera d’une plus large marge de manœuvre pour soutenir notamment des projets de coopération. Ces mesures pourront être engagées aux bons endroits ; c’est à dire au niveau des infrastructures touristiques. Elles pourront ainsi déployer des effets à long terme et favoriseront le repositionnement de la branche touristique. Le SAB salue ces mesures et les soutiendra lors des débats parlementaires.

### **Besoin de mesures complémentaires**

Depuis l'acceptation de l'initiative sur les résidences secondaires, les régions de montagne sont durement touchées. La fin du taux plancher a encore aggravé la situation pour le secteur de l'exportation et celui des services (20% de renchérissement). Certaines branches, comme le tourisme, l'industrie, la sylviculture ou l'agriculture, sont fortement touchées par ces récentes évolutions. Les mesures prises à l'origine pour faire face aux effets de l'initiative sur les résidences secondaires ne sont plus suffisantes. C'est pourquoi le SAB demande l'introduction de dispositions permettant d'assouplir la situation, afin de donner un peu d'air aux régions de montagne.

### **Le SAB demande des mesures de dérégularisation**

Durant les années passées, les régions de montagne ont été constamment soumises à des mesures de protection. La création d'espaces réservés aux cours d'eau en est un exemple. Cette disposition entraîne l'extensification de terres cultivables dont la surface équivaut au canton de Zoug. Pour les régions de montagne, cela implique une perte des meilleures terres agricoles, situées dans les fonds de vallée.

Un autre exemple est lié à l'exonération partielle de l'impôt sur les huiles minérales pour les engins servant à préparer les pistes de ski. L'intention du Parlement (motion Isidor Baumann, président du SAB), était claire : il s'agissait de libérer partiellement de l'impôt sur l'essence les véhicules destinés à l'aménagement des pistes. Cela correspondant à une décharge de 8 à 10 millions de francs au profit des sociétés de remontées mécaniques. De son côté, l'administration fédérale a préparé un projet s'appliquant uniquement aux véhicules munis d'un filtre à particules. Ainsi, la décision du Parlement ne concerne finalement qu'environ 3% du parc des engins de montagne.

Ces exemples, ainsi que d'autres dispositions en vigueur, doivent être systématiquement revues et éventuellement corrigées. Il faut également renoncer à d'autres mesures contraignantes. C'est par exemple le cas pour le concept « Economie verte », ainsi que pour tous les projets du Conseil fédéral visant à augmenter le prix de l'essence. En démantelant certaines de ces contraintes et en renonçant à en introduire d'autres, il serait possible de réduire les coûts de production et à améliorer la compétitivité de la Suisse. Ceci tout en évitant de lancer un programme conjoncturel à court terme.

### **Stratégie pour les régions de montagne**

Comme le démontrent les exemples présentés précédemment, la Suisse s'entrave elle-même par des mesures qui menacent notamment le développement des régions de montagne. Ces dernières sont trop souvent reléguées au rôle de réserves naturelles. C'est pourquoi il faut renverser cette tendance. Un des éléments qui y contribue est lié à la stratégie de la Confédération en faveur des régions de montagne et de l'espace rural. Cette stratégie, répondant à une motion de Theo Maissen, ancien président du SAB, réjouit notre organisation. Cette stratégie va dans la bonne direction, en considérant les régions de montagne en tant qu'espaces de vie et d'échanges économiques. Toutefois, cette vision doit se prolonger par l'introduction de mesures concrètes. L'une d'entre elles pourrait se concrétiser dans le cadre de la loi sur les résidences secondaires. En adaptant cette loi par rapport aux besoins des régions de montagne, il serait possible de respecter le nouvel article constitutionnel, tout en évitant des pertes d'emplois et des attaques vis-à-vis du droit de propriété.

#### Informations complémentaires :

Thomas Egger, Directeur du SAB  
Tél. 031 382 10 10